Liste de contrôle pour l'évaluation des lieux de travail – COVID-19

Manitoba

La liste de contrôle pour l'évaluation des lieux de travail fournie ci-dessous orientera et soutiendra les employeurs dans la mise en œuvre de mesures et de pratiques destinées à améliorer la santé et la sécurité sur les lieux de travail, dans le respect des restrictions occasionnées par la pandémie de COVID-19. Elle les aidera ainsi à réduire à la fois la propagation de la COVID-19 dans les lieux de travail ainsi que les effets négatifs de la pandémie.

La liste de contrôle, qui présente certains principes généraux pour orienter les employeurs, est organisée en deux volets aux fins de l'évaluation :

1. **Évaluation du risque**
2. **Gestion du risque**
   - Prévention de la COVID-19 sur le lieu de travail
   - Mise en œuvre de changements matériels sur le lieu de travail pour prévenir la transmission
   - Imposition de nouvelles façons de travailler
   - Utilisation d'équipement de protection individuelle (EPI) et de masques non médicaux ou de couvre-visages en tissu

Les employeurs trouveront du matériel de référence utile pour leur évaluation à la fin du présent document.

Renseignements sur le lieu de travail

Date de l'évaluation _____

Responsable de l'évaluation _____

Nom de l'installation ou de l'entreprise _____

Emplacement(s) de l'installation _____

Personne-ressource de l'installation : Name: _____ Poste : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Précisez le type et le nombre d'employés, et fournissez des détails utiles pour décrire le lieu de travail et son aménagement (p. ex., quarts de travail, nombre d'emplacements et répartition approximative des employés).

* S'il y a plusieurs emplacements, veuillez les évaluer séparément au besoin (p. ex., si le niveau de risque ou l'aménagement des lieux diffère considérablement d'un endroit à l'autre).

Évaluation du risque

Risque pour les travailleurs dans le lieu de travail

- En soi, certains environnements posent un risque plus élevé pour les travailleurs.
- Certains travailleurs sont plus vulnérables que d'autres.
- Les employeurs ont tout intérêt à évaluer les lieux de travail pour déterminer si certains de leurs aspects posent un risque particulier. Ils pourront ainsi élaborer des plans pour supprimer ce risque, si cela est possible.
- La réorganisation ou le report des travaux peut réduire le risque dans le lieu de travail.
- Les employeurs et les propriétaires d'entreprise doivent consulter les recommandations des responsables de la santé publique lorsqu'ils procèdent à une évaluation du risque.

Critères d'évaluation	Résultat de l'évaluation (oui, non ou S.O.)	Remarques et mesures prises
Pouvez-vous reporter certains travaux non urgents et les mettre de côté à court terme, en particulier les travaux qui : 1) exigent que les employés travaillent en contact étroit avec les autres; 2) augmentent le risque d'introduction de la COVID-19 dans le lieu de travail.	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	
Pouvez-vous modifier le travail de façon à réduire le risque de transmission de la COVID-19 sur les lieux?	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	
Le lieu de travail est-il considéré comme un milieu à risque élevé? (Exemples : lieux où une distance de 2 m ne peut être maintenue entre les gens; lieux où les employés doivent travailler en contact étroit avec les autres; lieux où les travailleurs doivent utiliser le même équipement; lieux mal ventilés; garderies.) Si oui, décrivez en quoi le lieu présente un risque élevé :	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	

Employez-vous des travailleurs vulnérables? (Exemples : personnes immunodéprimées; personnes ayant des antécédents médicaux; personnes âgées; personnes dont les compétences linguistiques ou les aptitudes à communiquer sont limitées.) Si oui, décrivez les types de travailleurs vulnérables : Si oui, veuillez encercler le numéro à côté des mesures que vous avez prises, parmi les suivantes, pour assurer leur sécurité. 1. Vous leur avez offert la possibilité de travailler à domicile. 2. Vous avez prévu plus d'espace pour leur permettre de maintenir une distance physique avec les autres. 3. Vous avez modifié leurs tâches pour réduire leur risque. 4. Vous leur avez fourni de l'équipement de protection individuelle. 5. Autres – veuillez fournir la liste des autres mesures prises.	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	
Avez-vous prévu une procédure pour permettre aux travailleurs de se déclarer comme étant vulnérables ou comme ayant des contacts fréquents avec des personnes vulnérables, tout en leur offrant des garanties de confidentialité sur le lieu de travail? (Exemples : personnes immunodéprimées ou souffrant de maladies chroniques, personnes âgées.)	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	

Gestion du risque

Les entreprises sont invitées à prendre toutes les mesures possibles pour gérer le risque de propagation de la COVID-19 sur le lieu de travail. Pour ce faire, elles doivent d'abord mettre en place les stratégies de gestion du risque les plus efficaces. Les mesures décrites ci-dessous sont présentées par ordre d'efficacité (de 1 à 4).

1. Prévention de la COVID-19 sur le lieu de travail

Objectifs

- **Limiter le nombre de personnes et d'interactions**
- **Prévenir l'entrée de personnes malades ou symptomatiques sur le lieu de travail**

Critères d'évaluation	Résultat de l'évaluation (oui, non ou S.O.)	Remarques et mesures prises
Tenez-vous compte de la nécessité des déplacements liés au travail? Envisagez-vous d'adapter les exigences liées aux déplacements ou de limiter ces derniers lorsque cela est possible?	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	
Avez-vous envisagé de mettre en place ou avez-vous mis en place des options pour le travail à distance?	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	
Régulez-vous la circulation dans les entrées – y compris aux endroits où des files d'attente pourraient se former – afin de prévenir la congestion?	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	
Refusez-vous de recevoir des visiteurs à certains endroits?	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	
Limitez-vous le nombre de clients en fonction des exigences établies quant au nombre de personnes permises par mètre carré?	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	
Exigez-vous des personnes qui se présentent sur le lieu de travail qu'elles se soumettent à un contrôle sanitaire? Le contrôle sanitaire des employés inclut-il des questions au sujet : 1) de leurs voyages récents? 2) de leur exposition à un cas confirmé de COVID-19?	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	

Avez-vous fourni à tous les travailleurs des explications sur l'utilisation de leurs congés de maladie?	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	
Les travailleurs ont-ils été informés de la marche à suivre pour vous informer de leur état de santé s'ils présentent des symptômes à la maison?	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	
Avez-vous expliqué aux employés la marche à suivre pour informer leur superviseur si l'un des membres de leur maisonnée a été infecté par la COVID-19? Leur avez-vous dit quand ils doivent transmettre cette information?	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	

2. Mise en œuvre de changements matériels sur le lieu de travail pour prévenir la transmission

Objectif

- **Mettre en œuvre des mesures de contrôle techniques, c'est-à-dire apporter des changements matériels au lieu de travail pour prévenir la transmission (p. ex., maintien de l'éloignement physique, barrières et meilleure ventilation).**

Critères d'évaluation	Résultat de l'évaluation (oui, non ou S.O.)	Remarques et mesures prises
Avez-vous mis en place des barrières en plexiglas, des marqueurs sur le sol ou des rideaux pour séparer les employés des visiteurs ou des clients ainsi que de leurs collègues?	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	
Avez-vous mis en place des mesures pour permettre aux gens de maintenir une distance entre eux? Avez-vous transmis ou affiché les explications sur la bonne utilisation des barrières mises en place?	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	
Avez-vous mis en place une politique de livraison sans contact (p. ex., dépôt des livraisons à un endroit désigné, à l'écart des travailleurs)?	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	
Est-il possible de réduire le degré de proximité entre les employés qui doivent effectuer un travail urgent et nécessaire sur le lieu de travail?	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	
Les horaires échelonnés pour l'utilisation des aires communes (p. ex., salles à manger) sont-ils affichés? L'utilisation de ces aires est-elle contrôlée?	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	

Les quarts de travail sont-ils échelonnés? Les horaires de ces quarts sont-ils affichés?	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	
Les employés travaillent-ils, autant que possible, au sein de groupes de travail permanents (c'est-à-dire qui sont toujours composés des mêmes membres)?	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	
Les lieux et les équipements qui ne peuvent être désinfectés de façon adéquate (p. ex., fontaines d'eau, aires de pause-café) sont-ils fermés ou retirés?	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	
Un plan a-t-il été prévu dans l'éventualité où un employé tomberait malade au travail? Une salle d'isolement a-t-elle été prévue à cette fin?	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	

3. Imposition de nouvelles façons de travailler (contrôles administratifs)

Objectifs

- **Rédiger des politiques et des protocoles qui décrivent le comportement attendu des travailleurs et des autres personnes présentes sur le lieu de travail (p. ex., respect des nouvelles mesures ou pratiques d'hygiène à suivre ou utilisation d'autres outils connexes).**
- **Communiquer régulièrement ces politiques et protocoles aux employés et transmettre de fréquents rappels à leur sujet.**
- **Tenir compte, dans la communication de ces politiques et protocoles, de toute barrière linguistique potentielle (p. ex., utilisation d'affiches ou d'images).**

Critères d'évaluation	Résultat de l'évaluation (oui, non ou S.O.)	Remarques et mesures prises
Le protocole décrivant le comportement attendu des employés qui tombent malades au travail a-t-il été communiqué clairement et fréquemment?	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	
Un processus a-t-il été mis en place pour le suivi des visiteurs (p. ex., nombre de visiteurs et durée des visites)?	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	
Un processus a-t-il été mis en place pour le suivi des entrepreneurs et des fournisseurs qui entrent sur le lieu de travail?	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	
Des ressources de sensibilisation en milieu de travail sur la COVID-19 sont-elles affichées à divers endroits et sur l'équipement partagé?	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	
L'accès aux aires communes est-il restreint et contrôlé (p. ex., salle à manger)?	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	

Des messages relatifs à la COVID-19 ont-ils été communiqués au personnel concernant les sujets suivants? • Éloignement physique • Importance d'éviter de se toucher le visage, les yeux, le nez et la bouche • Étiquette respiratoire (toux, éternuements, utilisation et élimination des mouchoirs) • Observation d'une bonne hygiène des mains • Importance de rester à la maison si on est malade (même légèrement)	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	
Avez-vous tenu compte des besoins particuliers des travailleurs en matière de communication (p. ex., traduction dans d'autres langues, recours à des supports visuels tels que des affiches)?	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	
Les protocoles d'hygiène sont-ils affichés visiblement à différents endroits?	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	
Des pratiques sans contact sont-elles en place, notamment : • interdiction de toucher les autres et de leur serrer la main; • interdiction de partager des documents papier ou d'autres objets.	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	
Les travailleurs peuvent-ils utiliser leur propre équipement lorsque c'est possible?	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	
Une politique relative au lavage des mains est-elle en place? Est-elle affichée bien à la vue des visiteurs et des travailleurs? Fait-elle l'objet de rappels fréquents?	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	
Les employés ont-ils accès à des salles de toilettes où ils pourront se laver fréquemment les mains?	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	
Des postes de lavage des mains supplémentaires sont-ils fournis?	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	
Des postes de désinfection des mains sont-ils fournis?	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	
Les salles de toilettes et autres zones à forte circulation sont-elles désinfectées fréquemment?	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	

Un horaire a-t-il été prévu pour la désinfection systématique de toutes les zones d'utilisation courante et fortement touchées (p. ex., salles de toilettes, poignées de porte, mains courantes, boutons d'ascenseur, barrières, aires communes, matériel et outils)?	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	
Un protocole de nettoyage bonifié a-t-il été prévu pour les zones où s'est trouvé un cas positif d'infection à la COVID-19? Ce protocole décrit-il toutes les zones à risque (p. ex., casier, salle à manger, toilettes, portes)?	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	
Les services de conciergerie ont-ils reçu des directives au sujet : • du matériel à utiliser pour le nettoyage; • de la marche à suivre pour le nettoyage; • de l'élimination des déchets, y compris de l'équipement de protection individuelle (EPI) utilisé, le cas échéant; • des protocoles de lavage des mains; • des exigences relatives au port de l'EPI	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	
Une formation a-t-elle été offerte au sujet de tous les protocoles de désinfection?	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	
Les coordonnées d'urgence de tous les employés ont-elles été confirmées et mises à jour?	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	

4. Utilisation d'équipement de protection individuelle (EPI) et de masques non médicaux ou de couvre-visages en tissu

Objectifs

- **Pour la plupart des entreprises, ne pas faire une utilisation de l'EPI (p. ex., masques, gants, visières) plus élevée que celle qui en était faite avant la pandémie de COVID-19.**
- **N'utiliser l'EPI comme mesure de gestion du risque qu'en dernier recours. Réserver l'utilisation de l'EPI, des masques non médicaux ou des couvre-visages en tissu aux situations à haut risque (p. ex., pour le travail en présence d'un cas suspect de COVID-19 ou à moins de deux mètres d'une autre personne).**

Critères d'évaluation	Résultat de l'évaluation (oui, non ou S.O.)	Remarques et mesures prises
Avez-vous établi la nécessité du port d'équipement de protection individuelle (EPI) dans le lieu de travail? Si oui, décrivez le type d'équipement qui y est utilisé.	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	
Qui porte l'EPI?	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	
Si les visiteurs doivent porter un EPI, cette exigence est-elle clairement indiquée dans les protocoles relatifs aux visites?	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	
Est-ce que tous les membres du personnel qui doivent porter un EPI ont reçu une formation complète au sujet de son utilisation (quand cet équipement doit être utilisé, comment le mettre et l'enlever, comment le nettoyer, le ranger et l'éliminer)?	❏ Oui ❏ Non ❏ S.O.	

Renseignements utiles pour les entreprises manitobaines

Recommandations générales pour les lieux de travail

Plan de rétablissement sécuritaire des services pour la relance économique du Manitoba après la pandémie
www.manitoba.ca/asset_library/en/proactive/2020_2021/restoring-safe-services.fr.pdf

Lignes directrices pour les lieux de travail à l'intention des propriétaires d'entreprise
www.manitoba.ca/covid19/restoring/guidance.fr.html

Principales responsabilités des employés, des gestionnaires et des employeurs
www.manitoba.ca/asset_library/en/coronavirus/workplace_responsibilities.fr.pdf

Fiches d'information sur le coronavirus du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail
www.cchst.ca/oshanswers/diseases/coronavirus.html

Ordres de santé publique et renseignements relatifs à l'exécution des ordres
www.manitoba.ca/covid19/protection/soe.fr.html#ppho

Pages d'information sur des sujets précis

Avoir des lieux de travail sécuritaires et sains

www.manitoba.ca/covid19/protection/workplaces.fr.html

- Précautions de base
- Droits des employeurs
- Droit de refuser d'exécuter un travail dangereux
- Lignes directrices pour les lieux de travail à l'intention des propriétaires d'entreprise

Ressources additionnelles pour les milieux de travail

www.manitoba.ca/covid19/protection/workplaces.fr.html#collapse11

- Affiches
- Feuilles de renseignements
- Autres langues
- FAQ sur les lieux de travail
- Masques faciaux dans les lieux de travail

Document d'orientation pour le nettoyage des lieux de travail de l'American Industrial Hygiene Association (AIHA) https://aiha-assets.sfo2.digitaloceanspaces.com/AIHA/resources/Guidance-Documents/Workplace-Cleaning-for-COVID-19-Guidance-Document_FINAL.pdf (en anglais seulement)

Gouvernement du Canada : Avertissements officiels aux voyageurs à l'étranger
voyage.gc.ca/voyager/avertissements/

Lignes directrices destinées aux différents secteurs d'activité

Renseignements sur la COVID-19 pour différents secteurs d'activité de SAIN et SAUF au travail Manitoba
www.safemanitoba.com/COVID-19/Pages/Industry-specific-COVID-19-Information.aspx (en anglais seulement)